

FICHE 1 : LE SYSTÈME MODULAIRE

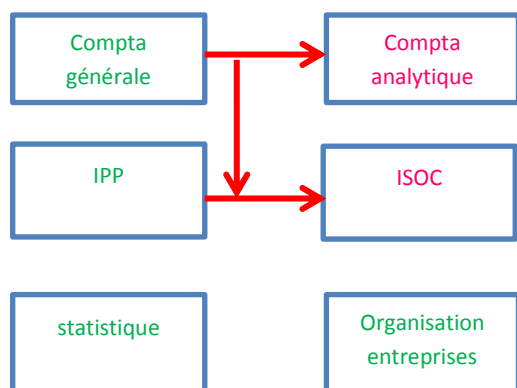
L'ensemble de l'enseignement de promotion sociale fonctionne selon le principe modulaire.

Les unités d'enseignement (UE)

Chaque section est composée d'un ensemble de modules dénommés **UNITES D'ENSEIGNEMENT**.

Chaque unité d'enseignement comporte une ou plusieurs **activités** d'enseignement : cours, TP, labo ..

L'étudiant doit suivre le schéma de capitalisation de la section (disponible sur cet intranet) : exemple sur 2 années :



Lecture : les UE d'entrée sont compta générale, IPP, stat, et orga des entreprises (même si celle-ci est placée en 2^{ème}). Les UE de 2^{ème} niveau sont compta analytique et ISOC.

L'étudiant qui réussit compta générale et IPP peut aller en compta analytique et en ISOC, ainsi qu'en orga. S'il a réussi stat, tant mieux, sinon il doit recommencer cette UE

Par contre, s'il a échoué IPP, il ne peut aller en ISOC ;
AUCUNE DEROGATION POSSIBLE

On peut donc à un moment suivre des cours en « 1^{ère} », « 2^{ème} » et « 3^{ème} » ; seules les UE échouées sont recommandées.

La diplomation – la portabilité des UE

La réussite d'une UE est à 50% (j'écrirai plus tard une note sur les conditions de réussite) ; l'étudiant obtient alors une attestation de réussite, notamment valable dans toutes les écoles de promotion sociale.

Si par exemple vous avez suivi et réussi l'UE de statistique dans le bac compta, cette réussite est aussi valable dans toutes les autres sections qui utilisent cette UE, à savoir marketing, relations publiques, informatique, sciences administratives, secrétariat de direction, ... et ce dans toutes les écoles, en tout temps.

Pour obtenir le diplôme de la section (bachelier), l'étudiant DOIT :

- ✓ réussir d'abord TOUTES les UE de la section ;
- ✓ ensuite, présenter l'UE épreuve intégrée qui comporte un travail de fin d'études (TFE)

Les critères sont : au moins 50% dans toutes les UE, au moins 60% au TFE, au moins 60% au total.